

HORIZONTAL SOFTWARE
Société anonyme au capital de 1 734 207 euros
Siège social : 2 rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
520 319 245 RCS LILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'Horizontal Software (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales, les sociétés de droit français Equitime, LPDR et TEHMS ainsi que la société de droit américain Horizontal Software Inc. (ci-après les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2016 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 -	Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	4
1.1	Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	4
1.2	Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires.....	5
1.3	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	5
1.4	Activité en matière de recherche et développement et de production	7
1.5	Activités polluantes ou à risque	8
1.6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	8
1.7	Evolution prévisible et perspectives d'avenir.....	10
1.8	Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.....	10
CHAPITRE 2 -	Liste des mandats.....	11
2.1	Conseil d'administration.....	11
2.2	Direction générale	16
CHAPITRE 3 -	Actionnariat salarié	17
CHAPITRE 4 -	Filiales et participations.....	18
4.1	Activités des filiales de la Société	18
4.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés.....	19
4.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.....	19
4.4	Répartition du capital et actions d'autocontrôle	20
CHAPITRE 5 -	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	22
CHAPITRE 6 -	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	23
CHAPITRE 7 -	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres.....	24
CHAPITRE 8 -	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	25
CHAPITRE 9 -	rapport sur les délégations en matière d'augmentations de capital au cours de l'exercice clos le 31 decembre 2016	26
CHAPITRE 10 -	Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	30
CHAPITRE 11 -	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....	32
11.1	Options de souscription ou d'achat d'actions.....	32
11.2	Attributions gratuites d'actions.....	32
CHAPITRE 12 -	Mandat des commissaires aux comptes	34

CHAPITRE 13 - Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	35
13.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016	35
13.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2016	37
13.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016.....	37
13.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers.....	37
13.5 Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	38
CHAPITRE 14 - Informations diverses.....	39

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Le Groupe Horizontal Software est spécialisé dans l'édition de logiciels de gestion du capital humain en mode *SaaS* et *SaaS-Apps*¹.

La suite logicielle développée par le Groupe Horizontal Software est considérée comme innovante dans sa capacité à satisfaire simultanément trois exigences de la gestion du capital humain :

- Gestion optimisée du capital humain et des moyens associés (lieux, *timing*, matériel, etc.) ;
- Intégration des codes de la génération *Millennials* ou génération Y née de 1980 à 2000 (réseaux sociaux, *Gamification*² et mobilité) ;
- Possibilité de personnalisation du produit par des non-informaticiens.

Horizontal Software propose en effet des outils qui s'adaptent à l'évolution et à l'équilibre des besoins entre les entreprises clientes et leurs collaborateurs, dans un cadre professionnel bouleversé par une mobilité accrue et le développement des réseaux sociaux, tout en intégrant l'ensemble des contraintes légales, économiques, sociales, techniques et organisationnelles.

Cette nouvelle génération de logiciels, qui est construite sur les besoins et les spécificités métier, constitue une technologie innovante de rupture, en ce sens qu'elle intègre de nombreux paramètres comme les ressources multiples (compétences et moyens associés, activités, lieux d'intervention), la performance (temps réel, simulation prévisionnelle) ainsi qu'une puissance de calcul adaptable.

La suite logicielle et ses modules sont intégrés dans une plate-forme qui constitue un socle technologique transversal basé sur une architecture *Cloud* ouverte. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les fondateurs ont retenu pour leur projet le nom d'Horizontal Software.

L'offre Horizontal Software répond aux principaux enjeux de la gestion du capital humain en dehors de la gestion de la paye :

- Optimisation de la gestion du temps et des activités :
 - La gestion du temps des collaborateurs englobe la gestion des cycles horaires de travail multi-sociétés-multi-sites, l'enregistrement du temps de présence et le calcul des heures supplémentaires et des temps de repos compensatoires ;
 - La planification automatisée et optimisée des activités et des équipes en tenant compte des besoins réglementaires liés au métier, des compétences, de l'équité, de la succession des tâches, des préférences des employés ainsi que des temps de présence et d'absence.
- Acquisition et gestion des talents :
 - L'acquisition des talents intègre la gestion intégrale du processus de recrutement et la recherche avancée des compétences sur la base des réseaux sociaux et d'une CV thèque ;
 - La gestion des talents comprend la gestion administrative RH et la gestion des formations, des entretiens d'évaluation, des carrières et des indicateurs RH.

¹ *Software as a Service* / Application.

² *Gamification* est un néologisme qui désigne le fait de reprendre des mécaniques et signaux propres aux jeux pour des actions ou applications qui ne sont pas des jeux (source : www.definitionsmarketing.com).

L'offre logicielle est commercialisée en mode licence, en mode *SaaS* et/ou en mode *SaaS-Apps* :

- La solution en mode licence, maintenue uniquement auprès des clients historiques et dorénavant commercialisée sporadiquement dans des cas spécifiques, comprend des prestations d'installation et de déploiement, la formation des utilisateurs et le coût de la licence logicielle ;
- La solution en mode *SaaS* intègre des prestations de paramétrage initial (*setup*), la formation des utilisateurs ainsi qu'un abonnement par collaborateur géré, de l'ordre de 1 à 7 euros par mois selon le nombre de modules et de fonctionnalités choisis ;
- La solution en mode *SaaS-Apps* appelée Yootalent est disponible en mode *Freemium*³ (gratuit) pour l'*App* permettant de gérer l'entretien professionnel ou en mode *Premium* (payant) pour les *Apps* complémentaires via un abonnement mensuel et sans engagement facturé par collaborateur géré.

L'offre développée par le groupe Horizontal Software, composé d'environ 80 employés répartis sur différents sites, est déployée :

- En mode *SaaS* auprès de 500 entreprises clientes pour environ 500 000 personnes gérées ; et
- En mode *SaaS-Apps* Yootalent *Freemium* auprès de 60 entreprises représentant environ 29 372 collaborateurs gérés en France ainsi qu'auprès de 5 entreprises représentant environ 700 collaborateurs gérés en Amérique du Nord et en mode *SaaS-Apps* Yootalent *Premium* auprès de 1 400 collaborateurs gérés, dont 1 020 sont issus de la communauté Yootalent *Freemium* avec les sociétés telles qu'Innovista Sensor, Frial, Novastock, Océan Délices, étant précisé que les 2/3 des entreprises de la communauté *Freemium* ont déjà déclaré souhaiter s'abonner à cette *App Premium*.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été les suivants :

La société a réalisé avec succès son introduction en bourse sur le compartiment Alternext d'Euronext le 14 décembre 2016.

Pour information, nous vous rappelons que les communiqués de presse publiés par le Groupe sont disponibles sur son site Internet (www.horizontalsoftware.com/fr).

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

Données consolidées auditées	2015	2016	Var. (en %)
Produits d'exploitation	5,2	5,8	+11,2%
dont chiffre d'affaires	4,2	5,3	+25,3%
<i>dont Licence client serveur</i>	2,4	2,0	-16,7%
<i>dont Cloud-SaaS</i>	1,8	3,3	+83,3%
dont autres produits (CIR)	1,0	0,5	
Charges d'exploitation	7,1	8,4	+18,4%
<i>Dont achats et charges externes</i>	1,6	2,1	+33,1%
<i>Dont charges de personnel</i>	4,6	5,1	+11,4%

³ Le *Freemium / Premium* est un modèle économique associant une offre *Freemium* gratuite en libre accès et une offre *Premium* plus évoluée et/ou plus complète en accès payant (source : www.definitionsmarketing.com).

Résultat d'exploitation	(1,9)	(2,6)	-38,4%
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	0,2	0,2	-
Résultat net	(2,3)	(2,8)	-21,3%

Normes françaises - en millions d'euros

Au 31 décembre 2016, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 5,3 millions d'euros, en progression de +25,3%. La croissance du groupe a été portée par la forte progression du pôle Cloud-SaaS (basé sur une facturation de setup en 1^{ère} année et d'abonnements récurrents les années suivantes en fonction du nombre de collaborateurs gérés par l'entreprise) qui enregistre un chiffre d'affaires de 3,3 millions d'euros, en croissance de +83,3% par rapport au 31 décembre 2015. Le Cloud-SaaS représente donc 62% du chiffre d'affaires (contre 43% l'an dernier).

La division Licence Client Serveur diminue progressivement conformément à la stratégie du groupe qui entend privilégier son modèle récurrent sur le Cloud-SaaS.

Le Top 10 des clients du Groupe (avec toujours une prédominance Santé, clients historiques du groupe) représente 32% du total des revenus.

Les charges de personnel, en hausse de 11,4%, ont été maîtrisées. Leur progression sera plus soutenue sur 2017 compte tenu de la mise en œuvre d'investissements humains pour structurer la société en vue de sa croissance future.

Après comptabilisation des dotations nettes aux amortissements et provisions, stables à 0,6 million d'euros, le résultat d'exploitation s'élève à (2,6) millions d'euros. Le résultat net s'établit à (2,8) millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, la structure bilancielle d'Horizontal Software s'est nettement améliorée avec l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en Bourse en décembre 2016.

Les fonds propres s'élèvent ainsi à 6,4 millions d'euros (contre 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2015) et incluent 2,6 millions d'euros d'avances remboursables Oséo accordées par Bpifrance dans le cadre du programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle) sur le projet PAJERO. La trésorerie disponible atteint 4,3 millions d'euros (0,9 million d'euros à fin 2015).

L'endettement brut se réduit sensiblement, avec la conversion des OCA lors de l'introduction en bourse (0,4 million d'euros), qui s'élève donc à 0,9 million d'euros contre 1,3 million d'euros au 31 décembre 2015. Enfin, le poste autres dettes baisse de 0,6 million d'euros avec la compensation de créances réalisée par la Holding Incubatrice Internet lors de l'introduction en bourse au titre des dettes de type crédit-vendeur et de la dette de compte courant liées au rachat de la société Equitime.

La trésorerie nette de dettes financières s'élève à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre (0,4) million d'euros fin 2015).

1.3.2 Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice 2016, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1 762 050 euros contre 521 778 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à (2 096 884) euros contre une perte d'exploitation de (1 731 697) euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2016 s'est élevée à (2 288 215) euros contre une perte nette de (1 254 131) euros pour l'exercice 2015.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de (2 288 215) euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2016, s'élèverait désormais à (7 586 657) euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Le Groupe a fait de l'innovation technologique le cœur de sa stratégie en initiant ou participant à des projets de recherche et développement aux côtés de partenaires académiques et technologiques de premier plan (Projet ISI Bpifrance Pajero, projet FUI AdaMme...)

La stratégie R&D vise à conforter la prééminence de la suite logicielle complète SaaS intégrant notamment des moyens uniques d'optimisation de la gestion des temps et activités, la mise à disposition des techniques de parallélisation, ainsi que le langage quasi naturel de paramétrage HUDL. Concernant l'offre Yootalent ou SaaS App, l'objet est d'offrir une suite de modules complémentaires intégrant des technologies sythétisant des parcours de programmes en mode gamifié, interactif et immersif. Cette stratégie est maintenue même lorsque le contexte économique oblige le Groupe à sélectionner plus strictement les programmes prioritaires à réaliser.

Au 31 décembre 2016, 31 collaborateurs du Groupe sont affectés à l'activité de recherche et développement produits, soit 38% de l'effectif total du Groupe.

Au 31 décembre 2016, la masse salariale brute des effectifs affectés à l'activité de recherche et développement produits représentait 1 319 388 euros, soit 34% de la masse salariale globale du Groupe.

Les charges de recherche et développement du Groupe sont majoritairement composées des charges de personnel des collaborateurs affectés à cette activité. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les charges de recherche et développement brutes avant déduction du crédit impôt recherche s'élevaient, de manière consolidée, à 1 503 milliers d'euros contre 1 170 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément à l'accord de partenariat, le Groupe est autorisé à exploiter de manière exclusive et pour une durée indéterminée les connaissances issues du projet PAJERO sans qu'aucun contrat de licence ne soit nécessaire ni qu'aucune redevance sur la propriété intellectuelle ne soit versée aux partenaires de ce projet. Un versement complémentaire à Bpifrance, payable sur 3 années, égal à 3% du chiffre d'affaires annuel d'Equitime et à 5% chiffre d'affaires annuel d'Horizontal Software, respectivement dans la limite cumulée de 800 milliers d'euros et 4 millions d'euros, sera dû par ces sociétés dès que la dernière annuité de l'avance remboursable aura été remboursée et dès que le chiffre d'affaires cumulé sera égal ou supérieur respectivement à 10 millions d'euros et 25 millions d'euros.

La stratégie de recherche et développement, les partenariats mis en place ainsi que l'activité de recherche et développement depuis la création du Groupe sont décrits au paragraphe 6.3 du document de base enregistré le 15 novembre 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I. 16-076. Des exemplaires du document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.horizontalsoftware.com/fr).

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Historiquement, le financement de la croissance du Groupe s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital et conversions d'emprunts obligataires, pour un montant cumulé de 8,6 millions d'euros à la date d'enregistrement du document de base, dont 7,5 millions d'euros d'augmentations de capital en numéraire.

Lors de l'introduction sur la marché Alternext la société a levé 5,9 millions d'euros, dont 5,2 millions d'euros en numéraire.

Dans le cadre du programme Innovation Stratégique Industrielle (« ISI ») et le développement du projet PAJERO, le Groupe a également perçu :

- Un montant cumulé de 3,9 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros de Bpifrance et 2,4 millions d'euros de CIR/CII ;
- Un montant cumulé de 2,6 millions d'euros d'aides et avances remboursables.

L'échéancier des dettes financières consolidées et l'endettement net au 31 décembre 2016 sont les suivants :

Comptes consolidés	< 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total
Endettement financier				
Dettes financières	115	619	40	774
Dettes sur rachat Equitime	220			220
Comptes courants d'actionnaires	164			164
Emprunts et dettes financières (a)	499	619	40	1 158
Avance remboursable OSEO n° 1	77			77
Avance remboursable OSEO n° 2 et 3				2 486
Avance remboursable OSEO (b) (1)	77	0	0	2 563
Emprunt, dettes financières et avance (a + b = c)	576	619	40	3 721
Trésorerie et équivalents de trésorerie (d)				4 328
Endettement net (c-d)				-607

- (1) Le Groupe bénéficie de trois avances conditionnées remboursables Oséo accordées par Bpifrance dans le cadre du programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle) sur le projet PAJERO, comptabilisées en autres fonds propres et s'élevant au total à 2 563 k€ au 31 décembre 2016. La première avance d'un montant de 77 k€ au 31 décembre 2016 fait l'objet d'un remboursement trimestriel de 15 k€, la deuxième avance d'un montant de 620 k€ au 31 décembre 2016 sera remboursée en 3 annuités progressives dès lors que le chiffre d'affaires de la société Equitime lié aux ventes de licences d'utilisation et/ou des souscriptions d'abonnement du produit *Agiletime Optim* basé sur la plate-forme PAJERO, ainsi que des services (audit, paramétrage, intégration, formation, etc.) et de la maintenance associés, sera supérieur à 1,5 million d'euros et la troisième avance d'un montant de 1 866 k€ au 31 décembre 2016 sera remboursée en 5 annuités progressives dès lors que le chiffre d'affaires total de la société Horizontal Software sera supérieur à 5 millions d'euros. Si l'échéancier de remboursement de la première avance est connu, les échéanciers des deux dernières avances ne sont pas encore définis. La Société estime sur la base de ses prévisions que les premiers remboursements interviendraient en 2018. En cas de remboursement, l'échéancier définitif sera communiqué par Bpifrance.

Ces éléments sont respectivement détaillés aux notes 3.9 et 3.11 des annexes aux comptes consolidés audités établis aux normes françaises pour chacun des exercices clos au 31 décembre 2015 et au 31

décembre 2016, étant précisé qu'aucun des emprunts souscrits par le Groupe n'est assorti de covenants ni autres clauses particulières.

Les besoins de trésorerie de la Société ont été jusqu'à présent couverts grâce au soutien de ses actionnaires via des augmentations de capital pour un montant de 8,6 millions d'euros, à l'émission d'emprunts obligataires pour un montant de 349 k euros, à des subventions et des crédits d'impôt recherche pour un montant de 3,9 millions d'euros ainsi qu'à des aides et avances remboursables pour un montant de 2,6 millions d'euros. Dans ce cadre, le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible et revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 4 328 k€ et l'endettement net du Groupe s'élève à 3 721 k€. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courant détenus par la Société.

Risque de change

À la date du présent rapport, le Groupe réalise l'ensemble de ces opérations en euros, il n'est donc pas exposé au risque de change à cette date.

Il pourrait néanmoins être exposé à un tel risque à l'avenir s'il développe ses activités en dehors de la zone euro, notamment aux États-Unis.

Risque de crédit ou de contrepartie

En ce qui concerne les créances clients, le Groupe évalue régulièrement, en interne, les risques de crédit client et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

Le Groupe a conclu un contrat d'affacturage dans lequel il cède la totalité de ses créances avec subrogation au factor en contrepartie d'un financement court terme. La subrogation valant transfert de propriété, les créances cédées et encaissées sont déconsolidées. Si les créances cédées ne sont pas réglées par le client au factor dans un délai de 60 jours, elles sont rétrocédées au Groupe qui en redevient propriétaire et doit en assurer le recouvrement.

Si le Groupe compte parmi ses clients des grands groupes internationaux, il est également amené à travailler avec des sociétés de plus petite taille, des ETI, des PME et des startup à divers stades de maturité qui pourraient éventuellement rencontrer des difficultés économiques à l'avenir.

Si, à la date du présent rapport, le Groupe n'a pas subi de pertes significatives résultant de défaillances ou de défauts de solvabilité d'un ou plusieurs clients et s'il estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur, il ne peut toutefois exclure totalement ce risque à l'avenir qui aurait une influence négative sur son résultat.

Risques d'évolution dans les politiques d'aide aux entreprises

Pour contribuer au financement de ses activités de Recherche & Développement en France, le Groupe bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et du Crédit d'Impôt Innovation (« CII »), qui consistent pour l'État à octroyer un crédit d'impôt aux entreprises investissant en recherche et développement.

Le Groupe a bénéficié d'un prêt à taux zéro pour un montant total de 305 000 euros dans le cadre du développement de Yootalent. Le Groupe a également bénéficié de diverses aides et subventions dans le cadre de projets d'innovation et de développement. À l'avenir, le Groupe entend continuer à solliciter des aides et subventions afin d'accélérer son développement.

Dans l'hypothèse où ces subventions seraient remises en cause par les organismes concernés, ou si leurs montants étaient revus à la baisse, cela pourrait impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats et plus généralement sa situation financière.

Risques liés au statut de Jeune Entreprise Innovante

La Société a obtenu en juin 2010 le statut de « Jeune Entreprise Innovante » et bénéficie des avantages fiscaux et sociaux liés à ce statut. En particulier, la Société bénéficie d'une exonération des cotisations patronales d'assurances sociales des salariés affectés à l'activité de recherche et développement dans les limites et quotités prévues par la législation en vigueur.

Ce statut dont la Société bénéficie jusqu'à fin décembre 2017 n'est pas renouvelable. Ainsi, à compter de cette date, la Société perdra les avantages fiscaux et sociaux associés à ce statut ce qui entraînera notamment une augmentation de ses charges et des cotisations sociales dues.

1.7 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe démarre l'exercice 2017 avec confiance et vise un nouvel exercice de croissance. A cet effet, le backlog reste étoffé (chiffre d'affaires restant à reconnaître en revenus sur les 12 prochains mois) à 5,2 millions d'euros au 1er janvier 2017 dont 2,5 millions d'euros de récurrent et 2,7 millions d'euros de services.

L'activité commerciale du 1^{er} trimestre 2017 est attendue similaire à l'an dernier, le groupe ayant volontairement concentré ses efforts, sur ce début d'année, à la structuration nécessaire de ses équipes pour dimensionner le groupe à la croissance future et aux prochains lancements produits (objectifs fixés par l'IPO). Avec les récents recrutements réalisés sur de nombreux postes clés sur ses deux offres (Marketing & Sales, R&D, Support, etc.), la société compte à fin avril 90 personnes (+15% par rapport au 31 décembre 2016). Le groupe vient d'ailleurs de recruter un nouveau CFO pour structurer son département Finance. Six personnes seront encore recrutées avant la fin du 1^{er} semestre.

De façon plus globale sur l'année, le Groupe vise une montée en puissance de ses solutions SaaS sur ses secteurs cible Restauration/Hôtellerie/Loisirs/Santé mais aussi Retail (récent contrat avec Boucheron (groupe Kering) pour le déploiement d'une solution de gestion des temps et activités pour l'ensemble des boutiques de son réseau).

Cet exercice sera également consacré à la transformation de sa base Freemium en Premium sur son offre SaaS-Apps (Yotalent). A fin avril 2017, Yotalent compte 160 entreprises Freemium représentant 39 000 collaborateurs gérés. La société enregistre également ses premières facturations Premium.

Le Groupe restera également attentif à la maîtrise de ses charges opérationnelles malgré les investissements en cours dans l'optique d'atteindre son objectif 2018 de point mort de sa rentabilité d'exploitation.

1.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Néant

CHAPITRE 2 - LISTE DES MANDATS

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice et à la date de ce rapport.

2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration est composé des quatre membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant ⁽¹⁾	Participation au comité des rémunérations et des nominations ⁽²⁾	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel ⁽³⁾	Adresse professionnelle
Hervé Yahi	Président directeur général	61			2016	2020	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
Ingrid Eeckhout	Administrateur Directeur général délégué	36			2016	2020	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
Truffle Capital représenté par Bernard- Louis Roques	Administrateur	52			2016	2020	5, Rue de la Baume 75008 Paris
Jean Mounet	Administrateur	72	✓		2016	2020	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME

(1) Au regard de la recommandation n°8 du Code Middlednext.

(2) Les comités spécialisés du conseil d'administration sont décrits au chapitre 16 du présent document de base.

(3) Le mandat de membre du conseil d'administration expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Monsieur Hervé YAHY, président directeur général (61 ans)

Hervé YAHY est diplômé de Supélec avec un troisième cycle en physique théorique à Paris 6.

Il a développé une carrière significative dans le domaine informatique. Il a notamment occupé la fonction de vice-président chez Bull au sein de la division Open Systems and Software, il a en parallèle été CEO du groupe Transtar Software SA (France-USA) avant de rejoindre la division mondiale Intégration de Systemes et Services comme vice-président. Il a été président Europe de l'éditeur Américain Computron (coté sur le Nasdaq puis sur l'Amex) avant de rejoindre le groupe Communication et Systèmes en tant que directeur général au sein de CSSI. En parallèle il fut également président des sociétés Verilog (cédé à Télélog), CSTI et Rand (UK).

Il devient en fin 2000 CEO de la société Virtools qui sera revendue à Dassault Systemes en 2005 pour former la division 3DVIA. Il est membre du Comité des CEO du groupe (GEM). En 2008, il devient président de la société Mandriva (cotée sur le marché libre) puis crée Horizontal Software dont il est nommé président en 2010. Au sein du groupe Horizontal Software, il est également gérant de LPDR et membre du comité de direction d'Equitime. En parallèle, il préside notamment les Holdings Incubatrices Internet et Internet et Mobile.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
<i>Dans le groupe Horizontal Software</i>			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Gérant	LPDR	Société à responsabilité limitée	2012
Membre du comité de direction	Equitime	Société par actions simplifiée	2015
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Président du conseil d'administration	Horizontal Software Inc.	Société de droit américain	2014
<i>Hors du groupe Horizontal Software</i>			
<i>Sociétés en France</i>			
Président directeur général	Holding Incubatrice Internet	Société anonyme	2016
Président	SAS Merger One Partners	Société par actions simplifiée	2009
Administrateur	Holding Incubatrice Internet & Mobiles	Société anonyme	2013
<i>Sociétés hors de France</i>			
Néant			
<i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</i>			
Fonctions			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Président directeur général	Holding Incubatrice Logiciels	Société anonyme	2013-2016
Président	Horizontal Software	Société par actions simplifiée	2010-2016
Gérant	HY Exercutive SARL	Société à responsabilité limitée	2011-2013
Représentant permanent d'un membre du conseil de surveillance personne morale	Equitime	Société anonyme	2010-2012
Administrateur	Equitime	Société anonyme	2012-2015
Administrateur	Caps Entreprise SA	Société anonyme	2009-2013
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2016 : 15 520			

Madame Ingrid ECKHOUT, administrateur et directeur général délégué (36 ans)

Madame Ingrid ECKHOUT est diplômée de l'école d'ingénieurs Télécom Lille et d'un master en management de l'innovation à l'IAE.

Elle crée en 2007 la startup TEHMS, éditrice de solution de gestion des talents en mode SaaS. En 2014, elle décide de vendre au groupe Horizontal Software avec l'objectif de devenir un acteur majeur du marché international de la gestion du capital humain en mode SaaS. Elle opère alors, en tant que COO/SaaS specialist, la transformation du groupe en pure player SaaS dans une perspective Européenne et Nord-Américaine. En 2015, elle complète son parcours par le programme Innovation & Entrepreneurship de Stanford University et lance chez Horizontal Software une nouvelle plate-forme d'Apps RH qui révolutionne les usages liés à la digitalisation des entreprises et l'arrivée des nouvelles générations (Y/Z) sur le marché du travail.

Autres mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
Dans le groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Président du comité de direction	Equitime	Société par actions simplifiée	2014
Président	Tehms	Société par actions simplifiée	2007
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Vice-président du conseil d'administration	Horizontal Software Inc.	Société de droit américain	2014
Hors du groupe Horizontal Software			
Néant			

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates
Néant			

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2016 : 21 651

Monsieur Bernard Louis ROQUES, représentant permanent de la société Truffle Capital, administrateur (52 ans)

Monsieur Bernard-Louis ROQUES est co-fondateur et directeur général de Truffle Capital. Il est un pionnier en matière de capital risque dans le secteur des technologies de l'information. Associé Fondateur d'ABN Amro Venture Capital, il a mené plus de 35 investissements avec succès dans le secteur des technologies de l'information, la majorité de ces investissements étant désormais des entreprises cotées en Bourse.

Il a une forte expérience entrepreneuriale : acquisition d'une petite entreprise industrielle française en 1992, rendue profitable et revendue 18 mois plus tard.

Il publie chaque année le « Truffle 100 », l'observatoire des éditeurs de logiciel, qui fait office de référence en France et en Europe.

Monsieur Bernard-Louis ROQUES est diplômé de l'ESSEC. Il est également titulaire d'un Executive Certificate du MIT (Etats-Unis).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
Dans le groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Membre du comité de direction	Equitime	Société par actions simplifiée	2014
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			
Hors du groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Directeur général	Truffle Capital	Société par actions simplifiée	2004
Administrateur	Truffle Capital	Société par actions simplifiée	2004
Administrateur	DenyAll (ex IV2 Technologie)	Société par actions simplifiée	2011
Représentant permanent de Truffle Capital en tant qu'administrateur	Netbooster	Société anonyme	2006
Membre du conseil de surveillance	CoolGames (ex-Boostermedia)	Société à responsabilité limitée	2009
Membre du conseil de surveillance	Kang	Société par actions simplifiée	2011
Président du conseil d'administration	MAKAZI	Société anonyme	2014
Membre conseil de surveillance	Paytop	Société par actions simplifiée	2016
Membre du Board	Credit.fr	Société par actions simplifiée	2011
Membre du Board	Smile&Pay	Société anonyme	2011
Membre du Board	Retency	Société par actions simplifiée à capital variable	2015
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Membre du comité de surveillance	Populis (ex-GOADV)	Société de droit irlandais	2007

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates
<i>Sociétés en France</i>			
Administrateur	NetMediaEurope	Société anonyme	2016
<i>Sociétés hors de France</i>			
Néant			

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2016 : 0

(1) Monsieur Bernard-Louis ROQUES ne détient au 31 décembre 2016, aucune action de la Société.

Monsieur Jean MOUNET, administrateur (72 ans)

Monsieur Jean MOUNET est ingénieur de l'École Supérieure de Chimie de Lyon (actuellement CPE Lyon), Docteur-ès-Sciences Physiques et diplômé de l'Université de Stanford (États-Unis) en Marketing Stratégique.

Après avoir occupé différentes fonctions auprès de constructeurs informatiques (IBM et BULL), Monsieur Jean MOUNET rejoint Sopra Group en 1988 comme Directeur Général puis comme Vice-Président du groupe. Il est aujourd'hui membre du conseil d'administration de Sopra Steria.

Monsieur Jean MOUNET a été président de Syntec informatique, chambre syndicale de SSII et éditeurs de logiciels de 2003 à 2010.

Il a présidé, à la demande du MEDEF, deux rapports considérés comme majeurs pour les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) :

- « Faire de la France un leader de l'Économie Numérique » : rapport qui est considéré par beaucoup comme référence des différentes initiatives politiques qui ont suivi (notamment France numérique 2012) ;
- « PME-TIC » destiné à accélérer l'utilisation du numérique au sein des TPE et PME françaises.

Monsieur Jean MOUNET a été nommé Président de « l'Observatoire du Numérique », par arrêté ministériel du 23 novembre 2011.

Par ailleurs, Monsieur Jean MOUNET est également administrateur de plusieurs autres sociétés comme Econocom ou Malakoff Médéric ainsi que de différentes fondations.

Monsieur Jean MOUNET est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2016

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
Dans le groupe Horizontal Software			
Néant			
Hors du groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Administrateur	Sopra Steria Group	Société anonyme	2012
Administrateur	Sopra Banking Software	Société anonyme	2012
Président du conseil d'administration	Trigone SAS	Société par actions simplifiée	2008
Administrateur	Trigone SAS	Société par actions simplifiée	2008
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Administrateur	Econocom Group	Société européenne de droit belge	2011

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates
<i>Sociétés situées en France</i>			
Membre du conseil de surveillance	PAC	Société par actions simplifiée	2016
Administrateur	Malakoff Médéric	Association	2016
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2016 : 0

2.2 DIRECTION GENERALE

2.3.1 Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 17.1 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la société, lors de sa réunion du 22 septembre 2016, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée sous sa responsabilité par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 17.1 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

2.3.2 Composition de la direction générale

Au 31 décembre 2016, la direction générale de la Société est composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Hervé YAHI	Président directeur général	22 septembre 2016	Assemblée générale 2020
Ingrid EECKHOUT	Directeur général délégué	22 septembre 2016	Assemblée générale 2020

CHAPITRE 3 - ACTIONNARIAT SALARIE

En application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'à la connaissance de la Société, au 31 décembre 2016, l'actionnariat salarié représente environ 0,95% du capital social et des droits de vote de la Société à cette date, étant précisé que les administrateurs qui détiennent également un mandat social au sein de la Société ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

CHAPITRE 4 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2016 :

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
Filiales détenues à + 50 %										
SARL LPDR Ingénierie	147 622		100	479 505	479 505			533 905	23 066	
SAS EQUITIME	145 000		100	2 760 000	2 760 000			3 103 394	-265 850	
SAS TEHMS	253 302		100	1 126 000	1 126 000			641 764	132 002	
HSW Inc.	4 132		100	4 132	4 132			-	-73 818	
Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
Filiales non reprises en A										
Participations non reprises en A										

4.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Groupe est constitué de la société mère Horizontal Software, présente à Lille, Paris, Montceau-les-Mines et Grenoble et de 4 filiales présentes à Lille, Paris, Grenoble et aux États-Unis. Ces filiales sont toutes détenues à 100% et sont le fruit d'opérations de croissance externe (en dehors de la création de la filiale aux États-Unis) visant à construire une offre logicielle globale et innovante de gestion des ressources humaines optimisée en mode *SaaS* et *SaaS-Apps* couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur RH (hors gestion de la paie).

LPDR Ingénierie (Société à responsabilité limitée) : créée en 2001 et basée à Paris, la société LPDR Ingénierie est spécialisée dans l'édition de logiciel d'e-recrutement en mode *SaaS* (acquisition des talents). Acquise en juin 2012, elle permet à Horizontal Software d'acquérir une expertise métier répondant à sa stratégie de création d'une offre globale de gestion des ressources humaines pour les entreprises en mode *SaaS* et *SaaS-Apps*.

LPDR Ingénierie est une Société À Responsabilité Limitée de droit français au capital social de 147 622,46 euros et immatriculée depuis le 27 août 2001 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 999 682.

Au cours de l'exercice 2016, LPDR Ingénierie affiche un chiffre d'affaires de 533 905 euros contre un chiffre d'affaires de 462 778 euros l'année précédente. Elle a enregistré un bénéfice net de 23 066 euros contre un bénéfice net de 22 710 euros. Le montant total de ses fonds propres s'élève à 212 222 euros au 31 décembre 2016 contre 189 156 euros au 31 décembre 2015.

Equitime (Société par Actions Simplifiée) : créée en 1999 en Isère, la société Equitime est spécialisée dans l'édition de solutions progiciels de gestion des temps et de planification des collaborateurs, avec une expertise forte dans la modélisation des règles métier notamment dans le secteur de la santé et des collectivités. Acquise par Horizontal Software en décembre 2013, elle permet au Groupe d'acquérir une expertise métier notamment dans la santé, une équipe commerciale et technique ainsi que d'atteindre une masse critique via la base installée tout en lui permettant de continuer le

développement d'une offre globale d'optimisation de la gestion complexe des ressources pour les entreprises en mode SaaS.

Equitime est une Société par Actions Simplifiée de droit français au capital social de 145 000 euros et immatriculée depuis le 4 octobre 1999 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 424 389 815.

Au cours de l'exercice 2016, Equitime affiche un chiffre d'affaires de 3 103 394 euros contre un chiffre d'affaires de 2 902 550 euros l'année précédente. Elle a enregistré une perte nette de 265 850 euros contre une perte nette de 318 550 euros. Le montant total de ses fonds propres s'élève à 26 812 euros au 31 décembre 2016 contre 293 829 euros au 31 décembre 2015.

TEHMS (Société par Actions Simplifiée) : créée à Lille en 2007, la société TEHMS est spécialisée dans l'édition de logiciel de gestion des talents en mode *SaaS*, notamment dans les secteurs de la distribution, des services et de la santé. Acquis par Horizontal Software en juin 2014, elle permet au Groupe de compléter son offre qui couvre dorénavant toute la chaîne de valeur RH, hors gestion de la paye qui ne fait pas partie de la stratégie du Groupe.

TEHMS est une Société par Actions Simplifiée de droit français au capital social de 253 302,28 euros et immatriculée le 28 mars 2007 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 495 361 511.

Au cours de l'exercice 2016, TEHMS affiche un chiffre d'affaires de 641 764 euros contre un chiffre d'affaires de 610 643 euros l'année précédente. Elle a enregistré un bénéfice net de 132 002 euros contre une perte nette de 71 781 euros. Le montant total de ses fonds propres s'élève à (384 839) euros au 31 décembre 2016 contre (516 840) euros au 31 décembre 2015.

Horizontal Software (Inc., société de droit américain) : créée en septembre 2014 par le Groupe Horizontal Software, cette structure de droit américain au capital de 5 000 USD, enregistrée dans l'état du Delaware et basée à New York aux États-Unis, a pour objet de permettre au Groupe de distribuer les solutions Horizontal Software en Amérique du Nord, notamment son offre *SaaS-Apps* Yootalent.

Au cours de l'exercice 2016 (premier exercice d'activité), Horizontal Software Inc. affiche un chiffre d'affaires de 0 USD. Elle a enregistré une perte nette de 82 020 USD. Le montant total de ses fonds propres s'élève à (78 195) USD au 31 décembre 2016.

4.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTRÔLE DE TELLES SOCIÉTÉS

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France au cours de l'exercice 2016.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

4.3 ALIÉNATION D'ACTIONNARIÉS INTERVENUES À L'EFFET DE RÉGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES

Néant.

4.4 REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2016, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 :

Actionnaires	Capital au 31/12/2016		Capital au 31/12/2015		Capital au 31/12/2014	
	Nombre actions	Pourcentage	Nombre actions	Pourcentage	Nombre actions	Pourcentage
Salariés et Mandataires Sociaux	68 453	3.95%	536 512	5.19%	536 512	5.97%
Holding Incubatrice Internet (Anciennement Holding Incubatrice Cloud Computing)	264 791	15.27%	2 025 000	19.59%	2 025 000	22.55%
Fonds Truffle Capital	845 529	48.76%	6 478 409	62.68%	5 465 909	60.85%
Institutionnels	440 653	25.41%	1 025 607	9.92%	683 947	7.61%
Autres personnes physiques inscrites au nominatif	27 065	1.56%	270 652	2.62%	270 652	3.01%
Actions propres	8 800	0.51%	-	0.00%	-	0.00%
Public	78 916	4.55%	-	0.00%	-	0.00%
Totaux	1 734 207	100.00%	10 336 180	100.00%	8 982 020	100.00%

L'assemblée générale des actionnaires, lors de sa réunion du 22 septembre 2016, a décidé de procéder à un regroupement des actions de la Société par dix de sorte que dix actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune deviennent une action de 1 euro de valeur nominale. Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 10 octobre 2016, sur délégation de pouvoirs conférée par l'assemblée générale des associés du 22 septembre 2016, a constaté la réalisation des opérations de regroupement d'actions et a constaté que le capital social s'élevait à 1 101 326 euros divisé en 1 101 326 actions d'un euro de valeur nominale contre 11 013 260 actions de 0,10 euro de valeur nominale avant regroupement.

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

4.4.4 Informations relatives à l'autocontrôle

L'assemblée générale des actionnaires de la Société, lors de sa réunion du 25 octobre 2016, sous condition suspensive d'une admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, a autorisé le conseil d'administration à acheter, conserver, céder ou

transférer, en une ou plusieurs fois, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la seizième (16^e) résolution de l'assemblée générale du 25 octobre 2016 ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 octobre 2016 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 25 avril 2018.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital, soit 110 132 actions sur la base de 1 101 326 actions composant le capital social. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le prix maximum d'achat unitaire ne pourra excéder 300% du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris (tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, hors frais d'acquisition).

Ce nombre d'actions et le prix maximum d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la publication de l'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société lors de sa réunion du 25 octobre 2016.

Au 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 8.808 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 105.535,56 euros.

CHAPITRE 5 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients de la Société et de ses Filiales par date d'échéance au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

Echéances	Solde fournisseurs (montant en milliers d'euros)		Solde clients (montant en milliers d'euros)	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Non échus	965	380	1 636	867
Echus à moins de 30 jours	40	3	- 44	56
Echus entre 30 et 45 jours	28	24	96	- 40
Echus entre 45 et 60 jours	41	0	- 94	- 20
Echus à plus de 60 jours	653	281	717	455
Total	1 727	688	2 311	1 318

CHAPITRE 6 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 7 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est rappelé que ces opérations font l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 223-22 A et 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

CHAPITRE 8 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

S.A.S HORIZONTAL SOFTWARE SA
59160 LOMME

Page : 12

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R. 225-102)

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	397 000	397 000	898 202	1 033 618	1 734 207
Nbre des actions ordinaires existantes	3 970 000	3 970 000	8 982 020	10 336 180	1 734 207
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	49 914	319 347	319 116	521 778	1 762 050
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	892 887-	1 240 134-	1 513 604-	1 801 009-	2 509 771-
Impôts sur les bénéfices	205 735-	475 475-	510 141-	603 351-	294 445-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	776 287-	824 306-	1 033 398-	1 254 131-	2 288 215-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions			0.11-	0.12-	1.28-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.20-	0.21-	0.12-	0.12-	1.32-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	14	21	25	30	40
Montant de la masse salariale de l'exercice	808 486	1 039 833	1 247 248	1 471 304	2 063 870
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	180 121	248 839	305 221	375 940	585 431

**CHAPITRE 9 - RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au président et au conseil d'administration par les assemblées générales extraordinaires (ci-après l'« AGE ») de la Société du 29 juin 2015 et du 25 octobre 2016.

Délégations données au Président par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Président/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux investisseurs institutionnels et aux investisseurs qualifiés (L. 411-2 CMF) (6 ^{ème} résolution de l'AGE du 29 juin 2015)	135 416 € + Nombre de titres supplémentaires dans la limite de 15% de l'émission initiale	29 décembre 2016	135 416 € / 1 354 160 actions à bons de souscription d'actions (14 mars 2016)	Au prix de 0,96 € par titre
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (10 ^e résolution de l'AGE du 25 octobre 2016)	1 100 000 €	25 décembre 2018	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)

Délégations données au Président par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Président/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (11^e résolution] de l'AGE du 25 octobre 2016)</p>	<p>1 100 000 € ⁽¹⁾</p>	<p>25 décembre 2018</p>	<p>578 752 € / 578 752 actions (13 décembre 2016)</p>	<p><u>Jusqu'à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris :</u> Conformément aux pratiques de marché habituelles dans le cadre d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs dans un tel placement, tel que ce prix résultera de la confrontation de l'offre des titres et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développé par les usages professionnels.</p> <p><u>Postérieurement à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris :</u> au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Alternext à Paris des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.</p>
<p>4. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (12^e résolution de l'AGE du 25 octobre 2016)</p>	<p>1 100 000 € ⁽¹⁾ ou 20% du capital par an</p>	<p>25 décembre 2018</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Modalités identiques que pour l'émission d'actions et de valeurs mobilières par voie d'offre au public décrites au point 3 ci-dessus.</p>

Délégations données au Président par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Président/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>5. Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé (Loi TEPA) (13^e résolution de l'AGE du 25 octobre 2016)</p>	1 100 000 € ⁽¹⁾	25 avril 2018	Non utilisée	<p><u>Jusqu'à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris</u> : Conformément aux pratiques de marché admises.</p> <p><u>Postérieurement à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris</u> : au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Alternext à Paris des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.</p>
<p>6. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (14^e résolution de l'AGE du 25 octobre 2016)</p>	15% du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	25 décembre 2018	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 2, 3, 4 et 5 ci-dessus selon le cas.
<p>7. Emission d'action par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (15^e résolution de l'AGE du 25 octobre 2016)</p>	1 100 000 € ⁽¹⁾	25 décembre 2018	Non utilisée	Néant.
<p>8. Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (16^e résolution de l'AGE du 25 octobre 2016)</p>	10% du capital social	25 avril 2018	Non utilisée	Néant.
<p>9. Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (7^{ème} résolution de l'AGE du 29 juin 2015)</p>	600 000 BSPCE	29 décembre 2016 (Rendue caduque par l'AGE du 25 octobre 2016)	37 125 €/ 371 250 bons (10 mai 2016) 22 875 €/ 228 750 bons (10 octobre 2016)	Au prix de 0,96 € par titre

Délégations données au Président par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Président/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (17 ^e résolution de l'AGE du 25 octobre 2016)	1% du capital social au moment de l'attribution	25 avril 2018	Non utilisée	Prix exercice au moins égal à la valeur la plus élevée entre (i) le prix fixé par le conseil d'administration selon les pratiques de marché admises jusqu'à l'admission des actions aux négociations sur le marché Alternext ou postérieurement la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse avant émission des bons et (ii) le prix de souscription unitaire d'une action retenu dans l'augmentation de capital la plus récente, si une augmentation de capital était réalisée dans les 6 mois précédents l'émission des bons
10. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (18 ^e résolution de l'AGE du 25 octobre 2016)	5% du capital social au moment de l'attribution	25 décembre 2019	17.342 actions gratuites (13 décembre 2016)	Gratuite

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

CHAPITRE 10 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours de exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 :

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux membres de la direction générale de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 est présentée ci-après :

Nom	Fonctions	2016			2015		
		Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)	Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)
Hervé YAHI	Président directeur général ⁽¹⁾	132 240 ⁽⁴⁾	35 000	6 847	128 460 ⁽⁴⁾	625	6.697
Ingrid EECKHOUT	Directeur général délégué ⁽²⁾ COO-SaaS Specialist ⁽³⁾	64 125	41 855	-	54 000	7.113	1.736
TOTAL		196 365	76 855	6 847	182.460	7.738	8.433

- (1) Monsieur Hervé YAHI a été nommé président de la Société sous forme de société en actions simplifiée par l'assemblée générale des associés en date du 23 avril 2010. Dans le prolongement de la transformation de la Société en société anonyme décidée par l'assemblée générale des associés en date du 22 septembre 2016, le conseil d'administration lors de sa réunion du même jour, à nommer Monsieur Hervé YAHI en qualité de président du conseil d'administration et de directeur général.
- (2) Madame Ingrid EECKHOUT a été nommée directeur général délégué par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 septembre 2016 et percevra une rémunération annuelle de 15.000 euros à ce titre à compter de cette date.
- (3) Madame Ingrid EECKHOUT exerce au sein de la Société, les fonctions salariées de COO-SaaS Specialist au titre d'un contrat de travail conclu le 1er juillet 2014.
- (4) Dont une rémunération de 7 200 euros annuels versée par LPDR Ingénierie, filiale de la Société, au titre de son mandat de gérant de ladite société.

Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux administrateurs de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 est présentée ci-après :

Nom	2016		2015	
	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Hervé YAHI ⁽¹⁾ Président du conseil d'administration	-	174 087	-	135 582
Ingrid EECKHOUT ⁽²⁾ Administrateur Directeur général délégué	-	105 980	-	62 849
Truffle Capital ⁽³⁾ Administrateur	-	-	-	-

Nom	2016		2015	
	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Représenté par Monsieur Bernard-Louis ROQUES				
Monsieur Jean MOUNET ⁽⁴⁾ Administrateur	-		-	-
TOTAL	-	280 067	-	191 431

La Société a été transformée en société anonyme par l'assemblée générale des associés en date du 22 septembre 2016. Ainsi, aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion du 25 octobre 2016, a décidé d'allouer à titre de jetons de présence un montant global maximum de 20 000 euros aux administrateurs au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2016 ainsi que pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire. Elle a également donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour répartir, la totalité ou une partie de cette somme, entre ses membres.

CHAPITRE 11 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

11.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

11.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 octobre 2016, dans sa dix-huitième (18^e) résolution ont autorisé, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit code.

Dans le cadre de cette autorisation, et selon les recommandations du comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé lors de sa réunion du 13 décembre 2016 d'attribuer gratuitement un total de 17.342 actions à émettre de la Société au bénéfice des mandataires sociaux et salariés selon certaines conditions et certains critères.

Plan	Nb d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de cessibilité
13 décembre 2016	17.342	13 décembre 2017	13 décembre 2018

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Hervé Yahé	8.671	13 décembre 2016	1 an	1 an	Non
Ingrid Eeckhout	8.671	13 décembre 2016	1 an	1 an	Non

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aucune action attribuée gratuitement n'a été définitivement acquises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

CHAPITRE 12 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaires

KMPG SA.

2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Défense cedex
Représenté par Messieurs Jean-Marc BAUMANN et Stéphane DEVIN.

Date de la première nomination : assemblée générale du 7 mars 2016.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commissaire aux comptes suppléants

SALUSTRO REYDEL.

2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Défense cedex
Représenté par Monsieur Jean-Claude REYDEL.

Date de la première nomination : Assemblée Générale du 7 mars 2016.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CHAPITRE 13 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

13.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016 (ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE)

- **Protocole d'accord de remboursement de créance**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

La Société a conclu le 30 juin 2016 un protocole d'accord de remboursement de créances avec la société Holding Incubatrice Cloud Computing ayant pour objet d'encadrer les modalités de remboursement des sommes dues par la Société au titre de la convention de conseil d'assistance conclue le 2 mars 2011 et décrit ci-dessus.

Modalités de la convention :

À la date du protocole d'accord de remboursement de créances, la Société était redevable à la société Holding Incubatrice Cloud Computing de la somme de 242 886,17 euros. Aux termes du protocole d'accord, cette somme sera payée par la Société au plus tard le 31 décembre 2017 et ne sera donc pas exigible avant cette date. Les parties ont convenu que cette somme ne portera pas intérêts.

- **Avenant à la convention de compte courant**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat.

Objet de la convention :

Un avenant à la convention de compte courant du 6 février 2015, décrite ci-dessus, a été conclu le 30 juin 2016 afin de prolonger la date d'exigibilité du montant de l'avance en compte courant, et des intérêts échus, initialement prévue le 31 août 2015.

Modalités de la convention :

Aux termes de l'avenant conclu le 30 juin 2016, l'avance en compte courant consentie par la société Holding Incubatrice Cloud Computing, ainsi que les intérêts produits, sera exigible au 31 décembre 2017.

- **Protocole d'accord**

Personne concernée :

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société

Objet de la convention :

La Société a acquis le 24 décembre 2013 les actions de la société Equitime détenues par la société Holding Incubatrice Logiciels, cette acquisition était assortie d'un crédit vendu au taux d'intérêt annuel de 8,9%. En outre, aux termes de l'acte d'acquisition des actions de la société Equitime, la Société s'est engagée à rembourser à la société Holding Incubatrice Logiciels le solde créditeur de son compte-courant ouvert dans les livre de la société Equitime, les sommes inscrites en compte-courant portaient intérêts à un taux annuel de 8,9%.

La Société a conclu un protocole d'accord le 3 mars 2016 avec la société Holding Incubatrice Logiciels ayant pour objet d'encadre les modalités de paiement des sommes dues par la Société à la société Holding Incubatrice Logiciels dans le cadre de l'acquisition des actions de la société Equitime.

Monsieur Hervé YAHY, président de la Société au moment de la conclusion du protocole d'accord, est également président du conseil d'administration de la société Holding Incubatrice Logiciels.

Modalités de la convention :

Aux termes du protocole d'accord, la somme de 330 667,70 euros restante due au titre de l'acquisition des actions de la société Equitime et la somme de 471 200 euros restante due au titre du remboursement de compte-courant seront payées par la Société à la société Holding Incubatrice Logiciels le 31 décembre 2017 et seront exigibles à cette date. Les sommes restantes dues, hors intérêts déjà échus, porteront intérêts au taux annuel de 8,9%.

• **Avenants n° 1 et n° 2 au protocole d'accord**

Personne concernée :

Monsieur Hervé YAHY, président directeur général de la Société

Objet des conventions :

La Société a conclu le 16 novembre 2016 et le 19 décembre deux avenants au protocole d'accord du 3 mars 2016 décrit ci-dessus afin de modifier les modalités des sommes dues par la Société à la société Holding Incubatrice Logiciels dans le cadre de l'acquisition des actions de la société Equitime.

Modalités des conventions :

Aux termes de ces avenants, dans l'hypothèse d'une première cotation des actions de la Société sur un marché organisé ou réglementé accompagnée d'une émission d'actions nouvelles, il a été prévu que :

- le remboursement de la dette principale d'acquisition et de la dette principale de courant-courant, soit la somme totale de 635.371,70 euros, interviendra par voie de compensation de créances à l'occasion de la souscription de la société Holding Incubatrice Logiciels à l'émission d'actions nouvelles de la Société réalisée dans le cadre de ladite cotation ;
- les éventuelles actions formant rompus feront l'objet d'une soulte payable en numéraire par la Société ;
- les intérêts d'acquisition et les intérêts de compte-courant seront payés par la Société le 31 décembre 2017 et seront exigibles à cette date.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Le 13 décembre 2016, le conseil d'administration de la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public, au cours de laquelle il a été remis à la société Holding Incubatrice Logiciels 62.291 actions de la Société pour un montant de souscription 635.368,20 euros intégralement libérés par voie de compensation de créance avec la dette principale d'acquisition et de la dette principale de courant-courant.

13.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 (ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE)

Néant

13.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2016

- **Contrat de conseil et d'assistance**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

Un contrat de conseil et d'assistance a été conclu le 2 mars 2011 aux termes duquel la société Holding Incubatrice Cloud Computing s'est engagé à fournir à la Société certaines prestations relatives à des missions organisationnelles, administratives, financières, marketing et stratégiques.

Modalités de la convention :

En contrepartie des prestations et services rendus, la société Holding Incubatrice Cloud Computing une rémunération mensuelle forfaitaire hors taxes de 3 500 euros payables trimestriellement.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 42.000 euros hors taxes ont été versés par la Société au titre de cette convention.

- **Convention de compte courant**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

Une convention de compte courant a été conclue le 6 février 2015 aux termes de laquelle la société Holding Incubatrice Cloud Computing mettait à disposition de la Société une avance en compte courant d'un montant de 150 000 euros.

Modalités de la convention :

La Société s'est engagée à affecter la somme avancée de 150 000 euros pour faire face aux dépenses courantes nécessaires au financement de son activité. La somme avance porte intérêt à taux annuel de 5%. L'avance, ainsi que les intérêts échus, sont exigibles au 31 août 2015.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 7.500 euros hors taxes ont été versés par la Société au titre de cette convention.

13.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS (ART. L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

13.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES (ART. L. 225-102-1 AL. 13 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune.

CHAPITRE 14 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 26 avril 2017

Le conseil d'administration